

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone : (1) 42.61.50.10 poste 493

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITE

8830149 B08



Dimanche 3 Juillet 1988

18h15-19h30

MICHEL ROCARD

Premier Ministre

GRAND JURY composé de :

Philippe Alexandre et Dominique Pennequin pour RTL

J.-L. Andréani et Erik Izraelvitz pour Le Monde

Présentation : Olivier Mazerolle

Texte Integral

SCP RTL

22 bis, rue Bayard
75008 Paris

SERVICE DE PRESSE

☎ 40.70.40.70

8830149809

1.

Olivier MAZEROLLE. - Bonsoir, monsieur le Premier ministre. Cette émission est la première à laquelle vous participez depuis qu'à deux reprises, vous avez été nommé à la tête du Gouvernement, après l'élection présidentielle puis, après les législatives. Vous avez accepté l'invitation du Monde et de RTL à participer à ce Grand Jury. Les questions vous seront posées ce soir par Jean-Louis Andréani et Erik Izraelewicz du Monde, Dominique Pennequin et Philippe Alexandre de RTL, questions qui ne vont pas manquer sur l'ouverture politique, la Nouvelle-Calédonie, l'IGF, vos méthodes de Gouvernement et aussi l'incidence des actions gouvernementales sur la vie quotidienne des Français, sujet qui vous tient à cœur, semble-t-il.

Michel Rocard disait depuis longtemps : il faut gouverner autrement. Depuis, Premier ministre, vous mettez vos préceptes en application. Gouverner autrement, c'est à la fois un grand défi et une grande ambition. D'autres s'y sont essayés avant vous, Pierre Mendès France et Jacques Chaban-Delmas. Ils n'ont pas obtenu les résultats escomptés, restant peu au pouvoir ou bien perdant finalement la confiance du Président de la République. Vous arrive-t-il de penser à ces précédents lorsque vous êtes seul dans votre bureau à Matignon ?

"GOUVERNER AUTREMENT"

M. ROCARD. - D'abord, monsieur Mazerolle, bonsoir, et merci de votre hospitalité.

Le taux d'abstention aux élections, les réponses des Français aux sondages montrent bien qu'ils attendent d'un gouvernement qu'il travaille et que la France ne se dispute plus. Depuis ce taux d'abstention et tout ce qu'on en a compris, je regarde ce que nous appelons la politique politicienne avec un regard un peu sceptique et je travaille. L'objet fondamental de tout cela, c'est de mettre la France en paix avec elle-même, jusqu'en Nouvelle-Calédonie, pour attaquer mieux nos vrais problèmes de société, le chômage, la formation, la sécurité, l'avenir de nos enfants et de nos villes le logement, etc, mais d'abord le chômage.

Par rapport à cela, il faut des moyens politiques, c'est vrai. Le "gouverner autrement" comme on accepte de le dire maintenant, quelques changements dans les méthodes de gouvernement

2.

- nous sommes un vieux pays qui évolue lentement - Je crois que c'est une des conditions d'efficacité de la puissance publique. Pierre Mendès France, le regretté Président du conseil de la IVe République, n'a pas eu le temps parce que les institutions de la France à l'époque ne le donnaient à aucun Premier ministre. Ce n'est pas conclusif pour les conditions de travail d'un gouvernement sous la Ve République. Il est exact que le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas a eu le malheur de rencontrer le désaccord de son Président de la République. A moi de ne pas rencontrer le désaccord du mien. J'ai le sentiment d'avoir le temps devant moi car, pour attaquer le chômage, redresser nos villes et notre système de formation, il faut du temps.

POURQUOI M. SOISSON FAIT-IL PARTIE DU GOUVERNEMENT ?

Jean-Louis ANDREANI.- Vos amis politiques, en particulier M. Drai et M. Mélançon, vous ont accusé carrément d'avoir passé un accord politique avec les barristes et d'avoir pratiquement donné des gages à l'adversaire. Cela fait évidemment référence à la composition du Gouvernement. Que répondez-vous à cela ?

M. ROCARD.- Qu'il est loisible à quiconque de dire n'importe quoi, qu'il n'y a pas eu de pacte ni d'accord.

Jean-Louis ANDREANI.- Vous avez toujours expliqué que, dans votre esprit, l'ouverture devait se réaliser d'abord dans la pratique politique quotidienne et ensuite seulement, éventuellement au Gouvernement. Vous l'avez encore répété samedi devant le comité directeur du PS. Pourtant, MM. Soisson et Rausch sont au Gouvernement. Cela vous pose beaucoup de problèmes avec le PS. Regrettez-vous ou pensez-vous qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs ? Au fond, valait-il mieux ça ?

M. ROCARD.- Je ne regrette rien. Il n'y a pas d'oeufs de cassés, merci. Ce n'est pas une omelette, je vous en prie.

On s'est posé des questions sur M. Soisson. Un de mes critères a été que son livre de 1986, "L'enjeu de la formation

3.

professionnelle", est un des meilleurs et des plus riches d'idées sur le sujet, que sa présidence du comité de coordination inter-régionale des programmes de formation professionnelle des régions a été exempte de toute critique et qu'il est donc professionnellement le meilleur sur le sujet. Cela se verra. Quand il le démontrera par l'action, je pense que personne ne discutera qu'on a mis un homme de haute compétence sur ce sujet-là. A partir du moment où, sans aucune négociation politique - ce n'est pas le genre - mais sur la base de la lettre du candidat François Mitterrand, aujourd'hui Président de la République, à tous les Français et sur la base de son accord avec les orientations que je définissais et qui se sont trouvées écrites, mais après, c'est vrai, dans ma déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, M. Solisson souhaitait entrer au Gouvernement, il n'y avait pas de raison de faire obstacle à ce qu'un tel talent nous rejoigne. Il en va de même de M. Rausch.

Jean-Louis ANDREANI.- C'est lui qui a souhaité ? Ce n'est pas vous qui avez demandé ?

M. ROCARD.- Vous savez que dans des successions de coups de téléphone, les choses se passent dans un entraînement de compréhension mutuelle.

PORTEE ET LIMITES DE L'OUVERTURE"

Dominique PENNEQUIN.- Il y a un point qui est apparu hier déterminant lors de la réunion du comité directeur du parti socialiste, c'est que les socialistes sont d'accord pour que des individualités comme M. Solisson ou M. Rausch, comme auparavant M. Durafour, entrent au Gouvernement, participent à votre action, mais refusent de toute manière qu'une coalition se crée par une entrée massive au Gouvernement avec une négociation. Dans ce cas, il faudrait un congrès. Pensez-vous qu'un jour ou l'autre, assez rapidement, une telle situation peut se présenter ?

M. ROCARD.- Gauche et droite se battent l'une contre l'autre, face à face depuis cent vingt ans. Cette précipitation

à nous demander de nous conduire comme si de rien n'était, de bricoler je ne sais comment, en effet, des alliances qui auraient un drôle de fumet, m'a toujours étonné. Je suis le seul pendant la campagne électorale à avoir qualifié le vocabulaire "ouverture-fermeture" de vocabulaire de serrurerie. C'est vous dire si je me posais des questions. J'ai dit aussi que tout cela aurait un sens non seulement lorsque des fauteuils seraient rassemblés mais lorsque les colleurs d'affiches, les présidents de comités de soutien de tous ces hommes finiraient les soirées ensemble au café plutôt que de craindre le coup de poing à chaque rencontre le long des tableaux d'affichage. Je pense que le comité directeur de mon parti a agi sagement en prenant acte de la situation telle qu'elle est, c'est-à-dire des entrées individuelles, et en s'en félicitant. Et puis, l'avenir gardera ses incertitudes. L'habitude de travailler ensemble, y compris législativement fera peut-être ... Supposez qu'à l'Assemblée et au Sénat, on prenne l'habitude de considérer qu'un amendement de l'opposition peut n'être pas dépourvu du sens de l'Etat, bien que ce soit l'opposition, qu'un amendement de la coalition de soutien du Président de la République puisse être net de tout sentiment de crime de lèse-majesté bien que venant de la plétaille des députés devant la suffisance du Gouvernement. Supposez qu'on se mette à travailler comme ça, cela changera les habitudes .

Et puis, n'oubliez pas que tout cela se place dans une France qui a un problème nouveau, non seulement autour de M. Le Pen mais autour de la contamination autour de tout cela. La France est maintenant en présence du vrai problème de savoir comment elle traite tous ceux qui ne sont pas fermement dans le train de l'expansion, qu'ils soient chômeurs, immigrés, jeunes sans qualification, femmes en marge du marché du travail, car c'est d'abord les femmes qu'on rejette du marché du travail quand les choses vont mal, qu'ils soient sur notre territoire sans avoir notre langue comme langue maternelle, qu'ils aient une religion non chrétienne. Voilà le problème majeur. Est-ce qu'on répond en termes de "place aux forts et tant pis pour les autres" en traitant les problèmes sociaux par la police et la justice ou est-ce qu'on prétend construire une France plus solidaire, plus ouverte à tous

5.

et à toutes, et soucieuse d'intégration ?

Et quand deux des trois groupes de la coalition conservatrice sans parler du Front national lui-même qui a disparu ou quasiment de l'Assemblée, se donnent comme président M. Pons, dont le nom est associé à une certaine vision de l'usage de la force, et M. Gaudin, dont le nom est associé à un certain type de relations avec le Front national, il me semble que la France a, au moins pour la clarté des choses, une vision symbolique. Ces hommes portent avec eux leur histoire. Ils y mettent sans doute leur fierté mais, au moins, les choses sont claires. Il est d'autres hommes, conservateurs sans doute mais épris des droits de l'homme, des traditions républicaines de la France et soucieux de voir nos problèmes sociaux résolus avec le minimum possible de recours à la force et le maximum possible de compréhension et de négociations sociales. Je ne fais pas le pari que nos clivages actuels soient définitifs. Prenons notre temps.

Olivier MAZEROLLE.- Au sujet de la symbolique politique, n'y êtes-vous pas allé un peu fort en mettant M. Soisson, homme de droite, à un poste aussi sensible que celui du ministère du travail ? Est-ce que cela ne peut pas apparaître comme étant pour une part de la provocation aux yeux de certains de vos amis socialistes, des électeurs socialistes et aussi des électeurs communistes qui, au second tour des législatives, ont apporté leurs voix aux candidats socialistes ?

M. ROCARD.- J'ai souvent dit que, dès qu'un problème, un événement ou un homme devenait symbolique, on ne pouvait plus travailler tranquille. J'ai répété cela vingt-cinq fois, y compris sur vos antennes. Je continue. Si on est dans la symbolique, c'est fichu. On ne peut plus parler. Tant pis pour la symbolique !

Olivier MAZEROLLE.- Vous en avez parlé au sujet de M. Pons et de M. Gaudin.

M. ROCARD.- Oui, parce que je sais qu'elle sévit en France,

8830149B14

mais il se trouve que vous ne posez des questions sur mon travail de Premier ministre.

2° J'ai souhaité mettre au ministère des PII et de l'espace quelqu'un qui est un ingénieur, qui a l'expérience de l'entreprise, mettre à l'enseignement technique un secrétaire d'Etat qui connaît bien les problèmes de l'éducation, pour en sortir, mettre aux personnes âgées quelqu'un qui en a le souci depuis très longtemps et qui, par les relations mutualistes qu'il a, sera parfaitement efficace, faire défendre la cause trop oubliée des handicapés de ce pays par un handicapé lui-même, dont j'aime mieux vous dire que le cerveau et la parole sont tout sauf handicapés. Nous entendons prendre le problème en charge. Il y a aussi au ministère du travail et de la formation professionnelle un ministre qui est le plus compétent sur le sujet. Il a un secrétaire d'Etat, précisément à la formation professionnelle, qui est André Laignel, qui, lui, prend ce sujet de manière plus nouvelle mais qui est à la fois un homme de conviction et d'enthousiasme. Et je ne doute pas que ce tandem, parce que ce sont tous les deux des hommes de conviction et d'enthousiasme, s'entendra très bien. Mais je demande, notamment à ceux qui soutiennent l'action du Président de la République et celle du Gouvernement, de nous juger sur pièces. C'est ma seule requête.

Philippe ALEXANDRE. - Pourquoi avez-vous remplacé M. Delebarre au ministère des affaires sociales ? Est-ce à la demande ou à la vôtre ?

M. RUCARD. - Il me fallait proposer au Président de la République de nommer quelqu'un au ministère des transports, et M. Delebarre fut fort loin de refuser cette idée.

QUELLE MAJORITÉ POUR LA CAUCHE ?

Jean-Louis ANDREANI. - Finalement, une des conséquences de l'ouverture ne risque-t-elle pas d'être une remontée du PC ? Est-ce que vous parleriez du rassemblement autour du PS en disant que la présence des communistes dans ce rassemblement est une évidence

7.

et une nécessité ou n'est-ce pas du tout votre position ? Considérez-vous qu'à l'Assemblée, vous avez une majorité relative socialiste ou une majorité absolue de gauche ?

M. ROCARD.- Il y a à l'Assemblée nationale une majorité absolue de gauche. C'est arithmétique. Tout le monde le sait. Depuis des décennies - cela s'est aggravé depuis 1983 - le comité central du parti communiste français suit une ligne incompréhensible pour l'essentiel des français, pour la moitié de sa base et pour une bonne partie de ses électeurs. C'est son droit. Cette ligne est totalement inacceptable pour la France et pour nous socialistes, ce qui veut dire que nous ne sommes pas, de son fait, en état de négocier quoi que ce soit ni de passer quelque accord que ce soit. Il votera selon son bon plaisir et, quand il votera avec la gauche au lieu de la combattre, cela fera une majorité. Sa liberté est totale à cet égard.

Cette situation, puisque, sans lui, il n'y a pas de majorité absolue, nous crée à nous, socialistes, la responsabilité d'illustrer le fait que, lorsque le socialisme démocratique est en situation dominante à l'Assemblée et qu'il conduit le Gouvernement, fût-ce un Gouvernement moitié-moitié, puisque, sur la ferme volonté du Président de la République et mon désir de satisfaire cette volonté que je partageais complètement, il n'y a exactement qu'une moitié de socialistes parmi les membres du Gouvernement, le Premier ministre non compris, c'est notre tâche de faire qu'on découvre à travers l'action de ce Gouvernement-là, que les

français de France de la vie de tous les jours, des français que ni la nature, ni le savoir, ni l'argent n'ont riches dotés, que ceux qui craignent pour le chômage ou pour l'avenir de leurs enfants, que ceux qui ont des logements insalubres, s'aperçoivent que c'est en effet une pensée de gauche qui est au travail, même si elle a des alliés. Et, à ce moment-là, je ne suis pas inquiet d'une renouée du parti communiste.

Quant au rassemblement, vous avez enchaîné des mots. Souhaitons-le, mais je ferais là-dessus une seule remarque. Aucun parti politique n'est propriétaire de ses électeurs et la phrase en question en ce qui concerne l'électorat français, pour moi, c'est une évidence. Je ne crois pas au commandement des états-majors sur leurs électeurs et je m'en porte bien.

8830149C02

8.

ET M. BARRE ?

Olivier MAZEROLLE. - Parlez-nous un instant de M. Barre, qui a conservé tout son crédit après l'élection présidentielle même s'il n'était arrivé qu'en troisième position au premier tour. Il vous a rencontré au sujet de la Nouvelle-Calédonie. Il semble qu'il ait rencontré le Président de la République le 17 juin en calimni. C'est l'hebdomadaire Le Point qui en parle ainsi que l'Agence France-Presse. Avez-vous l'impression que M. Barre est prêt à croire à votre démarche ?

M. ROCARD. - Je crois M. Barre prêt à observer et à mesurer les résultats de la démarche, et cela me paraît tout ce qu'il y a à dire sur le sujet. Je dirai même que je le crois prêt à observer les résultats de la démarche avec bonne foi. Pour le moment, c'est au Gouvernement qu'il appartient d'agir et de proposer et c'est à l'opposition, dont il est, - il l'a dit lui-même - opposition constructive, qu'il appartient de juger. Nous l'écouterons encore devant chacune de nos propositions.

Philippe ALEXANDRE. - Quand le Président de la République rencontre M. Barre, c'est-à-dire un des chefs de l'opposition ...

M. ROCARD. - Ne formulez pas votre question comme s'il y avait certitude sur le fait.

Olivier MAZEROLLE. - Y a-t-il ou non certitude ? Le 17 juin, ça a existé ou non ?

M. ROCARD. - Moi, j'ai rencontré Raymond Barre exclusivement pour parler de la Nouvelle-Calédonie.

Olivier MAZEROLLE. - Le Président de la République l'a-t-il rencontré le 17 juin ?

M. ROCARD. - C'est leur secret. C'est à eux de s'en délier comme ils l'entendent et sûrement pas à moi.

8830149co3

9

Philippe ALEXANDRE. - S'il l'a fait, doit-il en informer le Premier ministre ou pas ?

M. ROCARD. - Je pense que la manière dont les autorités chargées de la responsabilité supérieure de la France se concertent, passent leurs accords, doit rester leur secret.

Philippe ALEXANDRE. - Mais vous êtes le chef de la majorité

M. ROCARD. - En effet. Je vous remercie de cette clarification constitutionnelle.

Dominique PENNEQUIN. - Aujourd'hui, M. Bruno Durieux, qui est lui aussi un barriste, a annoncé que vous lui aviez proposé de participer au Gouvernement et qu'il avait refusé.

M. ROCARD. - Moi, non.

Dominique PENNEQUIN. - Vous ne lui avez pas proposé ?

M. ROCARD. - Non.

Dominique PENNEQUIN. - Pensez-vous que quelqu'un lui ait fait la proposition ?

M. ROCARD. - Je peux vous dire que soixante-dix personnes au moins se sont cru chargées d'une mission dont elles n'étaient pas porteuses pendant toute cette période téléphonique intéressante. C'est vrai, tous azimuts. On a aussi de bons moments dans ces périodes difficiles !

M. SCHWARZENBERG ET L'EUHANASIE

Olivier MAZEROLLE. - Qu'attendez-vous des ministres qui représentent la société civile comme M. Decaux, le professeur Schwarzenberg ou M. Gillibert dont vous parliez tout à l'heure, avec tout de même une Interrogation pour M. Schwarzenberg. Il a

dit tout à fait publiquement qu'il avait pratiqué l'euthanasie, ce qui est tout à fait contraire à la législation française, même si d'ailleurs ses motivations sont tout à fait nobles. N'est-il pas gênant, tout de même, d'avoir un ministre qui a affirmé avoir contrevenu à la loi ?

M. ROCARD. - Un des résultats de la nomination de M. Schwarzenberg est qu'il ne pratiquera plus.

Un deuxième élément de certitude sur le sujet est que nos sociétés contemporaines sont devant un immense problème. Il existe des associations pour le droit à une mort digne. Je crois même que certaines militent pour le droit de choisir sa mort. Ce sont des sujets de la toute dernière gravité. Je ne suis pas certain que la brutalité actuelle de notre système législatif couvre toutes les douleurs, toutes les souffrances qui sont derrière ce que je dis là. Je crois qu'il nous faudra savoir évoluer. Je voudrais là que le législateur accompagne le Gouvernement dans sa timidité sur le problème car il faut évoluer avec le consentement de l'ensemble des Français et, par conséquent, conduire la réflexion. On va s'interroger. On va réfléchir avec noblesse et peut-être la nomination du professeur Schwarzenberg saura-t-elle faire des progrès à l'esprit de compréhension des douleurs dans la France. C'est ce que je peux souhaiter. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

11.

POURQUOI DES MINISTRES REPRESENTANT LA "SOCIÉTÉ CIVILE" ?

Votre question était : "Qu'attendez-vous de ces personnalités ?"
Je vais vous le dire très explicitement. Vous notez que, pour appartenir à la société civile, elles sont toutes professionnelles - et fortement - des secteurs dans lesquels elles sont.

On a critiqué ce Gouvernement sur le nombre. Je dirai que, en effet, on pourrait avoir eu deux ou trois ministres de plein exercice de moins, mais qu'en dessous il s'agit de l'organisation d'un état-major de campagne. A la limite, on n'a pas besoin de secrétaires d'Etat. Les directeurs d'administration centrale - et la France s'honore d'en avoir de grande qualité - font très bien le travail. Mais il se trouve que notre pays fonctionne non seulement devant l'opinion publique mais même du point de vue des fonctionnaires avec cette règle intuitive qu'une signature politique, pour donner une consigne, c'est plus fort qu'une signature de fonctionnaire. Même si le directeur d'administration qui est responsable des handicapés, ou celui qui est responsable de la francophonie - ou celui qui est responsable de la santé sont d'excellents fonctionnaires, le fait que des figures comme celles-là sont à la fois des experts, des militants de leur cause - je pense là à Gillibert tout spécialement, mais aussi à Alain Decaux et à Bernard Kouchner - permettra, par leur seule expression derrière une décision, d'appeler à la fois des forces considérables, une adhésion de l'opinion et de mieux mobiliser la machine de l'Etat. Je pense tout spécialement, en vous répondant de la sorte, à Alain Decaux au sujet de la francophonie. Notre langue est menacée - nous le savons tous. Ici ou là, on a de sa défense une idée protectionniste, une idée debunker. La bataille se joue dans les mémoires sur ordinateurs des grandes universités américaines pour que tout ce qui se produit de savoir et de science en France y soit aussi intégré. La bataille se joue plutôt chez les autres que chez nous pour appuyer nos portations. Et la bataille ne se joue pas en protectionnisme d'une langue contre une autre, mais en conquête d'un vrai bilinguisme équilibré où le français aurait tout à gagner. Cette cause-là doit changer les esprits chez nous. Elle est décisive pour notre balance des paiements d'après-demain, pour l'avenir de nos enfants, pour jouer la libre installation des personnes dans l'Europe. Nous signons déjà, mais nous sommes moins bilingues que les autres, donc nous partons un peu désavantagés. Alain Decaux sera fabuleux sur ces sujets. Voilà pourquoi il est là. Mais il fallait un nom pareil pour entraîner.

Je pourrais dire la même chose de M. Braun, de M. Gillibert, de sept ou huit des secrétaires d'Etat qui sont là pour cette raison.

Quelqu'un s'est permis de parler de gadget. Qu'on les juge aussi, ceux-là, dans un an ou deux de travail !

LE SORT DES MINISTRES BATIS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Philippe ALEXANDRE. - Une petite question, monsieur Rocard : si vous aviez été battu aux élections législatives dans les Yvelines, seriez-vous resté Premier ministre ?

M. ROCARD. - Il est vraisemblable que non. La France a tout de même des traditions électorales et le respect du suffrage universel implique cela. Mais votre question est une allusion à d'autres que moi.

Philippe ALEXANDRE. - Oui !

M. ROCARD. - Je vais donc vous répondre tout de suite. On peut quand même avoir un cerveau normalement irrigué, même après huit semaines de harrassement.

Je vous dirai que, entre un militant politique, une militante politique, responsables, actifs, engagés dans un combat local depuis longtemps, ayant mené des batailles et tragiquement désavoués - bien à tort, d'ailleurs, mais enfin ! - par le suffrage universel, et quelqu'un qui vient d'un autre monde, qui n'a jamais été militant politique, qui, comme un signal, accepte de s'associer à un combat d'explication là où il reste des trous dans le dispositif et qui se fait mal accueillir par un suffrage universel mal préparé à cela, il y a une différence majeure. Nous avons respecté cette différence.

Philippe ALEXANDRE. - Il n'a plus de légitimité républicaine ?

M. ROCARD. - Il restera donc une légitimité professionnelle et d'action.

L'ACCORD SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Olivier MAZEROLLE. - Venons-en à la Nouvelle-Calédonie. Vous avez obtenu, il y a de cela une semaine, la signature d'un accord ou l'approbation de MM. Lafleur et Ijibaou, que rien ne semblait pouvoir réconcilier. Cet accord ne fait pas l'unanimité - on pouvait s'y attendre - mais il a même été critiqué en termes émotionnels très durs par certains Canaques, notamment par M. Jorédié, qui est le numéro trois dans la composante canaque, qui, dans le Monde d'avant-hier, a écrit un article disant que, finalement, les Français s'étaient réconciliés sur le dos de la Nouvelle-Calédonie et qu'on avait tort de se réjouir parce que l'esclave avait accepté de serrer la main de son maître. C'est une très dure réflexion !

8830149C07

13.

M. ROCARD. - C'est un mot terrible et qui m'a donné à penser.

Je veux d'abord dire qu'il faut que chacun ait présent à l'esprit le dispositif. Il y a un accord ratifié par les délégations sur le texte introductif et sur les formes de retour à une prise en charge de l'administration du territoire directement par l'Etat pour en assurer l'impartialité. Et, par ailleurs, il y a une acceptation des deux délégations de soutenir devant les exécutifs centraux de leurs formations politiques calédoniennes les propositions, unilatérales jusque-là, du Premier ministre, mais qui font l'essentiel de la charpente du reste.

C'est cela qui ne pouvait pas être simple, ni pour la délégation du RPRC, ni pour celle du FNLS. Chacun - le Gouvernement de la République, par ma bouche aussi, et par mon écrit aussi - a fait des sacrifices. Chacun ! Il faut bien se rencontrer. C'est bien pourquoi, en effet, le commentaire paru sous la signature de M. Jorédié m'a beaucoup donné à penser. Il est le numéro trois du FNLS. Il ne faisait pas partie de la délégation. Mais deux choses m'ont surpris. La première, c'est que ce texte soit écrit à Paris. Et la seconde - si je ne suis jamais allé en Nouvelle-Calédonie, je commence à aimer ce territoire....

Olivier MAZEROLLE. - Vous allez vous y rendre ?

M. ROCARD. - Quand tout cela, si tout cela réussit, mais je l'espère. J'ai tant lu, j'ai tant écouté, j'ai tant appris sur ce superbe pays - car j'ai vu aussi des photos et des bandes - que j'ai envie d'aller en Nouvelle-Calédonie. Et j'en sais assez pour comprendre tout seul, sans que personne m'ait rien dit, qu'il n'est pas concevable que le texte en question soit de la plume de M. Jorédié. Premièrement, parce que jamais un Canaque, tellement leur sens de leur dignité est grand, ne parlerait de lui-même comme "esclave". Ce n'est pas concevable. Jamais ils n'ont décrit leur lutte dans ces termes. Et, deuxièmement, parce qu'il y a une coutume canaque. Elle fait partie de la noblesse de ce peuple, et l'on en sait beaucoup de choses. Cette coutume est hospitalière et généreuse. Et l'idée qu'un texte mette en cause une poignée de main, alors que, justement, la façon de faire la coutume, comme on dit, c'est la façon de respecter l'autre, même quand on est adversaire et même avant d'avoir signé, mettre l'accent là est une faute. Ce n'est pas canaque. Ce n'est pas possible ! Ou alors on m'a "raconté" une fausse Nouvelle-Calédonie.

8830149C08

14.

J'ai le sentiment qu'il y a là un texte de haine et j'y sens ce que j'ai toujours appelé le "trotskisme haineux". En tout cas, je crois que cette manière de voir les choses ne grandira pas M. Jorédié lui-même auprès des siens.

Dominique PENNEQUIN. - Vous avez mené toutes ces discussions dans la plus grande discrétion. Qui s'en plaindra puisque, au bout du compte, il y avait un résultat positif ? Mais tout le monde souhaiterait connaître quel a été le facteur déclenchant qui a permis d'aboutir ?

M. ROCARD. - Le facteur déclenchant^{est} incontestablement, l'extraordinaire travail de la mission du dialogue. C'est là-bas que ça s'est passé. C'est là-bas qu'on a recommencé à se parler après des refus de se rencontrer. Pendant les trois, quatre ou cinq premiers jours du séjour de la mission du dialogue en Nouvelle-Calédonie, elle ne pouvait pas rencontrer M. Ijibaou. Trop de morts ! Et non seulement au front national local - mais ça, on sait, chaque fois qu'il y a de la violence à mettre quelque part, on peut compter sur le front national, je ne sais pas ce qu'ils feraient en France s'ils y avaient une influence plus grande, le pays serait à feu et à sang, en Nouvelle-Calédonie ils s'y emploient et ils ont de l'espace - mais même dans les rangs du RPCR on avait de forts doutes. Et ce travail fut admirable. J'en sais diverses étapes. Laissez-moi dire qu'elles furent privées, qu'il s'est passé des moments denses et pleins d'émotion dans des tête-à-tête, que chacun s'est posé des questions sur son passé, son image et son avenir, de tous les côtés. Nous devons beaucoup, la Nouvelle-Calédonie devra beaucoup et la paix civile devra beaucoup à la mission du dialogue. J'ai pris la suite il fallait ensuite instrumenter, administrer la découverte d'un espace de dialogue et définir juridiquement ce qu'on pouvait mettre dedans. Cela, ce fut mon travail, avec le Préfet Blanc et le Préfet Steinmetz.

Philippe ALEXANDRE. - Il y aura donc un référendum à l'automne sur la Nouvelle-Calédonie. Et comme beaucoup de Français ne savent même pas où se trouve cet archipel, nombreux sont ceux qui craignent qu'il y ait relativement peu de suffrages exprimés à l'occasion de cette consultation. Envisagez-vous de joindre à la question relative à la Nouvelle-Calédonie d'autres questions d'ordre constitutionnel, par exemple la réduction à cinq ans du mandat présidentiel ou l'institution d'un nouveau conseil de l'audiovisuel - réformes constitutionnelles auxquelles le candidat français Mitterrand s'est déclaré favorable au cours de la campagne ?

M. ROCARD. - Vous venez d'évoquer quant au fond deux vrais sujets : l'audiovisuel et la réduction du mandat, sur lesquels, en effet, le problème du référendum peut se poser. Il s'agit, dans les deux cas, de l'organisation des pouvoirs publics, c'est-à-dire de ce qui est matière à référendum éventuel aux termes mêmes de la Constitution.

Nous allons réfléchir à tout cela. C'est un problème que je ne me suis guère encore posé. Je vous répondrai simplement, sans engager l'avenir, une intuition de départ. Tout risque de polluer la réponse des Français, à propos de la Nouvelle-Calédonie, de questions qui, elles, seraient conflictuelles, serait un mauvais coup porté à la paix en Nouvelle-Calédonie.

Vous savez de quoi on discute aujourd'hui même - pardon, ils ont fini, hier - à la première session du congrès de l'union calédonienne ? On discute du fait de savoir si l'on peut faire confiance à la parole de la France. J'ai mal quand je sais que c'est de cela dont on parle. C'est pour cela qu'il faut que, constitutionnellement, le peuple de France soit engagé. Et peu importe le taux des abstentions ! Nous savons bien qu'il sera énorme, que ce territoire est lointain et que les inquiétudes des Français aujourd'hui, c'est leur sécurité, le chômage, l'avenir de leurs enfants. En ce moment se fait l'orientation. Douze millions de familles attendent des notes d'examens et se demandent ce que fera l'enfant l'an prochain. Je sais que la Nouvelle-Calédonie est loin. Je vais tout vous dire : on risque les 60 % d'abstentions. Peu importe ! Il faut une unanimité, ou quasi. Et il faut que, devant le droit français, un référendum engage définitivement l'avenir de manière irréversible pour donner confiance. Toute pollution de ces enjeux serait, je crois, dommageable. A nous, à tous d'expliquer à la France la noblesse de ce que font là-bas des hommes de courage, la difficulté de convaincre là où en effet, la France a fait beaucoup. Et je citerai tout de même une phrase de la délégation. Lorsque M. Ijibaou a dit cela, M. Lafleur a ajouté : "Pas seulement à vous !" Donc, il y en a pour tout le monde dans une conduite sur une longue période - sur une longue période car je ne mets pas en cause un seul Gouvernement, ni un chef de Gouvernement, ne mettons pas de mesquinerie là-dedans. Mais nous gérons un passé difficile.

Par ailleurs, et hors Nouvelle-Calédonie, la France a à l'honneur d'être celle des anciennes métropoles coloniales qui a gardé à la face du monde les rapports les plus confiants, en tout cas les plus amicaux, avec la totalité des peuples qui ont vécu sous son autorité comme colonies, terminer noblement vers le développement et la culture et l'identité reconnues dans le cadre de la République française, ou par le canal d'une indépendance équilibrée où tout le monde trouve son compte, l'avenir le dira, mais mettre fin à toutes ces phases coloniales de notre histoire, c'est ce qui s'engage ici. On a besoin que, constitutionnellement, la France ne puisse plus bouger et que sa parole soit engagée au niveau le plus fort, celui de l'électorat. Et puis, on fera avec.

Olivier MAZEROLLE .- Vous pensez que, en dépit des discussions qui ont eu lieu hier en Nouvelle-Calédonie, au sein de l'union calédonienne et de l'article signé de M. Jorédié, les Canaques vont tout de même se rallier à cet accord ?

M. RICCARD .- Je n'écarte pas que tant de haine dans cet article-là, dont je vous ai dit dans quelles conditions je pensais qu'il ne représentait pas la sensibilité ou l'âme canaque, ne vont pas le créditer d'un grand poids local. Voilà ce que j'en pense, moi. Mais cessons là-dessus et laissons la liberté de leurs délibérations.

QUEL IMPÔT SUR LES GRANDES FORTUNES ?

Olivier MAZEROLLE .- Parlons maintenant d'économie et d'un impôt sur les grandes fortunes. On a appris hier un certain nombre de dispositions qui concernent l'IGF, mais on ne connaît pas encore le taux, ou les taux. Pouvez-vous nous en dire plus ?

M. RICCARD .- Il n'est pas de tradition qu'on dévoile dans leurs détails les dispositions que va adopter un conseil des ministres. Encore que les taux soient à décider tout prochainement, pour partir à l'examen du Conseil d'Etat, comme tout le reste du projet, et que, techniquement, le conseil des ministres ne puisse donc en être saisi que le 13 juillet.

Je dirai une seule chose. Il y a une relation entre l'assiette et le taux, bien entendu, et il y a une relation entre l'impôt sur la fortune et l'équilibre général de la société française. Nous avons besoin d'ajuster et de mettre dans la pratique fiscale que la France est une société de solidarité. Et compte tenu de l'effort de solidarité accru que nous allons faire avec le revenu minimum d'insertion, il n'était pas concevable que seul le travail, sous les formes multiples de la fiscalité actuelle, paie l'impôt. Un impôt sur les grandes fortunes s'imposait - son rétablissement puisqu'il a existé dans notre droit. Première nécessité.

Deuxième nécessité : il ne doit être ni confiscatoire, ni meurtrier, ni "massacre électoral". Nous n'avons pas voulu élargir l'assiette - je pense aux oeuvres d'art et aux forêts - à des biens non productifs de revenus, afin de ne pas créer une obligation de vente pour du patrimoine très peu productif. Nous n'avons pas non plus souhaité toucher l'outil de travail, bien sûr. Il est donc défini plus correctement et plus complètement qu'il ne l'était dans le cadre de l'impôt 1982 et il est exempté - ce qui est la moindre des choses, la France qui travaille, le capital qui travaille, n'est pas imposé. Le capital qui ne travail-

8830149C11

17. / 20

pas, lui, l'est. Quant aux taux, c'est simple. On pouvait en espérer beaucoup d'argent ; il fallait mesurer le prix. Compte tenu de ce que je viens de vous dire, cet impôt va tomber pour les deux tiers sur le logement, sur le patrimoine immobilier. Nous manquons beaucoup de logements, notamment locatifs. Nous avons besoin d'une relance du logement. Et c'est le secteur dans lequel un redémarrage peut créer le plus d'emplois. Tous les socialistes comprendront immédiatement que tout taux un peu excessif dans ce secteur-là nous empêcherait de remettre au travail 20 ou 30 000 chômeurs que, moi, j'espère bien voir bientôt mettre au travail sur le secteur du logement.

8830149C12

En d'autres termes, nous avons choisi un taux modéré compatible avec ce qu'avait dit le Président de la République, si vous voulez bien vous en souvenir, puisqu'il avait évoqué la remise en place de l'impôt sur les grandes fortunes et un rapport de cet impôt de l'ordre de 5 milliards de francs. Rappelez-vous qu'il existe une rémanence de l'ancien impôt, qui est un prélèvement à la source sur les bons anonymes, soit 2 milliards de francs. Nous en rajoutons 4 : nous en sommes à 6. Le Président avait choisi un chiffre qui définissait une moyenne. Je pense que nous correspondons aux besoins en rendant compatibles les impératifs de l'économie française...

Olivier MAZEROLLE. - Vous dites qu'il ne faut pas dépasser un taux excessif. Cela signifie-t-il qu'il ne faut pas dépasser 1 % ?

M. ROCARD. - Ce n'est pas seulement une affaire de sensibilité subjective aux chiffres...

Olivier MAZEROLLE. - Quant on parle d'impôts, les chiffres, les taux comptent !

M. ROCARD. - Je ne doute pas qu'ils comptent, en effet. Nous n'atteindrons pas 1 %.

Mais c'est aussi une affaire de calcul économique, et je viens de vous en livrer le secret.

Dernière chose : la France s'est engagée il y a moins d'une semaine à entrer dans le processus d'ouverture des frontières financières de l'Europe, dans le processus de création d'un marché commun financier en Europe. Par conséquent, nous nous étions rendu impossible de donner à l'impôt sur les grandes fortunes une configuration qui fasse immédiatement fuir nos capitaux partout. Le minimum de cohérence gouvernementale exigeait que, traitant de l'impôt sur les grandes fortunes la semaine suivant notre signature, nous n'oublions pas ce que nous nous étions engagés à faire. Je n'aimerais pas avoir à modifier dans un an et demi, voire dans moins de temps, la législation que nous prenons aujourd'hui devant l'évidence qu'elle ne serait pas compatible avec l'Europe.

Il a fallu rendre compatible tout cela. Le projet est à peu près prêt.

Erik IZRAELEWICZ. - Monsieur le Premier ministre, il y a quelques semaines, vous aviez personnellement exprimé votre préférence pour un impôt à l'allemande, c'est-à-dire avec une assiette très large et un taux très faible. Le projet que vous venez de nous décrire se rapproche beaucoup plus de l'IGF version 1982. Ce projet permet-il, comme vous le souhaitez, de concilier solidarité sociale et efficacité économique ?

M. ROCARD. - Vous ne pouvez pas présenter les choses comme vous venez de le faire : l'impôt de 1982 plafonnait à 2 % alors que le nôtre plafonnera au-dessous de 1 %. Il n'y a donc pas de rapport.

Erik IZRAELEWICZ. - L'outil de travail sera exonéré.

M. ROCARD. - En effet. Je pense que le monde de l'entreprise, le monde des producteurs, des créateurs d'emplois préférera le système français au système allemand. Effectivement, si nous avions appliqué le système allemand avec le taux que je suis en train de proposer, nous aurions fait entrer un peu plus d'argent. Mais je préfère, moi-même, à moi, respecter l'outil de travail.

Erik IZRAELEWICZ. - Pensez-vous que cette formule pourra être votée par les centristes ?

M. ROCARD. - J'ai déjà dit que je n'avais pas du travail parlementaire une conception monolithique. Je considère que l'article 49.3 de la Constitution est au travail parlementaire ce que la force stratégique nucléaire est à la paix dans le monde : moins l'on s'en sert et mieux l'on se porte !

Autrement dit, ce projet sera soumis à débat. Il y aura peut-être des amendements. Nous verrons bien.

8830148 C14

23

Je viens de vous écrire la ligne générale au nom de laquelle, avec l'accord de M. le Président de la République, nous travaillons. Mais je veux respecter les discrétions nécessaires.

Nous avons arrêté les grandes lignes.

Erik IZRALEWICZ. - L'appellerez-vous "impôt sur la fortune" ?

M. ROCARD. - Il est clair que, dans l'esprit de tous les français et dans le discours de présentation, il s'agit de l'impôt sur les grandes fortunes. La loi fiscale est précise : elle ne connaît pas les adjectifs, elle ne connaît pas les qualificatifs. Sur le fait que "grandes" commence à tel ou tel niveau - j'ai oublié de vous donner le détail - Je vous dirai ceci : on ne légifère pas avec des qualificatifs. Il s'agira de l'impôt de solidarité sur la fortune car la loi fiscale a besoin de précision. Mais tout le monde lui gardera son nom. Moyennant quoi, son seuil minimal sera à 4 millions de francs. C'étaient 3 millions en 1982. En plus, il sera plafonné.

IGF ET REVENU MINIMUM D'INSERTION

Dominique PENNEQUIN. - L'impôt dit sur les grandes fortunes et le revenu minimum d'insertion feront-ils l'objet d'un texte unique ? Au moment du vote, cela aura une importance psychologique.

M. ROCARD. - Je voudrais un texte unique mais je ne suis pas encore tout à fait sûr que ce soit juridiquement possible. C'est ce que nous vérifions.

Dominique PENNEQUIN. - Il y a un problème juridique ?

M. ROCARD. - Nous sommes un pays de droit et le droit administratif est un droit précis.

Olivier MAZEROLLE. - Le revenu de l'IGF ne sera

peut-être pas suffisant pour couvrir l'ensemble du revenu minimum d'insertion. Si c'est nécessaire, où trouverez-vous des compléments de recettes ?

N'y a-t-il pas eu aussi un petit souffle du vent de l'ouverture en ce qui concerne le revenu minimum ? Dans sa Lettre aux Français, le Président de la République a écrit qu'il fallait assurer un revenu minimum aux victimes de la nouvelle pauvreté. Vous, vous ajoutez : avec un effort de réinsertion,...

M. ROCARD. - Tout à fait !

Olivier MAZEROLLE. - ...ce que préconisait plutôt M. Chirac !

M. ROCARD. - Il me semble que la Lettre du Président évoquait ce problème. En tout cas, dans son esprit comme dans le mien, nous ne créons pas un abonnement à l'assistance. Nous voulons donner à tous les handicapés de la société du progrès, à tous les laissés-pour-compte de l'économie et de la société françaises une nouvelle chance, une vraie chance. D'où l'importance de cet effort d'insertion, qui va se faire à partir des collectivités territoriales, communes, départements - les départements vont être très concernés. L'impulsion est d'Etat et nous allons passer contrat pour organiser toutes ces filières et toutes ces tâches. J'espère aussi que le tissu associatif français s'y mettra beaucoup.

Quant aux ressources, le budget de l'Etat est considérable : il dépasse 1000 milliards de francs. Ne nous demandez pas d'affecter une recette à une dépense. On ne travaille pas comme ça ! Le revenu minimum sera financé, pour partie significative, par l'impôt sur les grandes fortunes. Nous bouclerons le budget avec cela et nous ferons des économies ailleurs.

Nous allons sans doute parler de la conjoncture économique générale, que nous allons prendre en bloc. Mais je n'aime pas beaucoup cette approche du budget : ce n'est pas une mosaïque !

8830149302

L'ETAT DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

Erik IZRAELWICZ. - Votre Gouvernement a annoncé cette semaine une baisse de la TVA sur les boissons non alcoolisées, poursuivant en cela l'oeuvre commencée il y a quelques mois par le Gouvernement précédent. Pensez-vous que d'ici à la fin de l'année vous aurez encore la possibilité de nous annoncer des bonnes nouvelles de ce genre ?

Pour 1989, croyez-vous avoir plus généralement une marge de manoeuvre pour baisser des impôts ? Dans l'affirmative, préféreriez-vous baisser la TVA, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés ou réduire la fiscalité sur les revenus de l'épargne ?

M. ROCARD. - On ne peut pas dissocier les choix de politique fiscale de la bonne ou de la mauvaise santé de l'économie générale. Bien entendu, tout cela va ensemble.

Pourquoi maintenant les eaux minérales ? Nous sommes juste avant l'été et l'alcoolisme est une des causes majeures du fait que nous ayons toujours 10 000 morts par an sur les routes et plusieurs dizaines de milliers de quadriplégiques, de handicapés longs. A cet égard, nous battons le record européen. Il y a tout de même en France quelque chose de pas très normal. Tous les aspects de l'incitation à boire "non alcoolisé" nous sont nécessaires.

Comme par ailleurs la France a signé des engagements d'harmonisation fiscale, notamment pour la TVA, mais pas seulement, avec ses voisins européens, nous continuons en effet une politique que nous avons nous-mêmes commencée et que le Gouvernement Intérimaire a un peu poursuivie. Nous continuons de respecter nos engagements internationaux, c'est là qu'est le symbole. Voilà pourquoi nous avons tenu à le faire.

Que pourra-t-on faire d'autre ? L'économie française en ce moment se porte plutôt pas trop mal ; elle se porte même relativement bien.

Erik IZRAELEWICZ. - Vos prédécesseurs y ont contribué !

M. ROCARD. - Nos prédécesseurs, et aussi le très bon niveau de l'économie américaine et de l'économie japonaise, lequel me paraît avoir un plus grand poids.

Je considère qu'une bonne politique économique met trois ans à produire ses résultats. On va "engranger" du Chirac dans pas longtemps. En ce qui me concerne, vous me regarderez sur résultats dans deux ans et demi ou trois ans. Il y a des petites choses, comme le taux de la TVA, qui ont un effet immédiat. Mais, pour produire une capacité de croissance - l'économiste que vous êtes le sait fort bien - rien n'est instantané.

Nous avons un peu plus de croissance que prévu, des entreprises qui ont battu leur taux historique d'auto-financement l'année dernière, une reprise significative de l'investissement, laquelle est confirmée, et des perspectives pour 1989 qui sont assez bonnes si nous ne sommes pas atteints d'un ralentissement mondial de l'économie, sous la responsabilité d'un ralentissement américain.

Erik IZRAELEWICZ. - Sur ce dernier point, quel est votre diagnostic ?

M. ROCARD. - L'Inquiétude. Tout de même, ce grand pays s'est laissé aller à d'immenses déséquilibres de ses finances publiques et de son commerce extérieur, qu'il n'est plus en état de financer longtemps.

Rendez-vous compte que le tiers monde, l'Afrique exporte des capitaux vers les Etats-Unis. L'Injustice sociale du monde ! Cela va prendre fin, d'autant que, dans leur folie, les Etats-Unis continuent constamment d'augmenter leur niveau d'endettement. Nous allons probablement subir, dans les temps qui viennent, de grosses difficultés de ce côté-là. Elles pourraient ralentir la bonne performance moyenne de l'économie française, qui a commencé à se reconstituer quand, en 1982 et 1983, nous avons donné la priorité à l'assainissement financier.

Olivier MAZEROLLE. - M. Perigot, président du CNPF, était interrogé cet après-midi à FR 3. Il vous a trouvé quelque peu optimiste : il trouve que vous sous-estimez la gravité du retard économique en raison des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux que supportent les entreprises. Avez-vous l'intention de vous attaquer à ce problème ?

Erik IZRAELEWICZ. - M. Perigot vous demande de réactiver l'investissement.

M. ROCARD. - C'est sûr, je n'ai pas été nommé Premier ministre pour faire la politique de M. Perigot. Personne n'affirmerait le contraire. Je mène une politique de développement de l'économie française.

Ainsi que je l'avais dit pendant la campagne, je souhaite en effet intensifier l'investissement. Mais, au rythme qu'il connaît aujourd'hui, il ne faut pas non plus emballer la machine. Si vous vous permettez de rouler à 130 kilomètres à l'heure sur une autoroute, le fait que vous puissiez dans la capacité de votre moteur et dans votre dynamisme, en faire davantage n'est pas recommandable au regard de la sécurité routière ni même compte tenu des risques que vous prenez.

Nous n'avons pas vu depuis très longtemps 6 % d'augmentation de l'investissement industriel privé. C'est l'estimation de cette année. J'entends que cela continuera. S'il le faut, si la moindre menace de ralentissement apparaît, nous serons accompagnés. J'en discuterai d'ailleurs avec M. Perigot et le CNPF.

Je suis sûr qu'il nous faut avoir en réserve, pour l'hypothèse de ralentissement - mes inquiétudes sur la conjoncture américaine -, la possibilité de compenser. Faut-il le faire dès l'automne ? Je n'en suis pas certain du tout. Je pense même plutôt le contraire, mais c'est un point sur lequel je discuterai, c'est bien clair.

Erik IZRAELEWICZ. - Avec une aide fiscale à l'investissement ?

4830149D05

- 28 -

M. ROCARD.- Toutes les aides fiscales spécifiques à l'investissement ont coûté beaucoup d'argent pour peu d'investissements. Nous le savons historiquement. Ce qui est le meilleur, c'est une baisse de l'impôt sur les sociétés, naturellement.

Erik IZRAELEWICZ.- Vous poursuivez la politique de M.Balladur.

M. ROCARD.- Je vous rappellerai que nous l'avions commencée. Dès qu'on met de la politique politique dans un sujet, on le pollue. Sur cette affaire de redressement des équilibres financiers de notre pays, il y a eu en effet une relative continuité, aux privatisations près que nous sommes venus interrompre au moins dans la manière de faire. Qu'il y ait de la fluidité dans le secteur public, c'est une autre chose dont nous allons nous occuper.

Jean-Louis ANDREANI.- Les déclarations de M.Perigot ne sont-elles pas une déception ? Vous êtes le socialiste qui a converti le PS et une partie de la gauche en France à l'esprit d'entreprise et vous pouviez peut-être attendre, à juste titre, une certaine indulgence, voire une esquisse d'état de grâce.

M. ROCARD.- Je ne connais pas un chef d'entreprise dont les décisions d'investissement ou d'embauche se fassent sur des déclarations ou des humeurs. Mon travail est donc de créer la situation telle que l'investissement continue et que les embauches se fassent. Je rappelle quelques-unes des mesures que nous avons prises : tous les fonctionnaires, la COFACE, les grands banquiers, les grands chefs d'entreprise liés à des opérations d'exportation sur un pays déterminé se retrouvent mensuellement dans un club où on a accès aux décisions et où on se les fait passer ; cet été, tous nos sous-préfets passent successivement dans des stages d'initiation aux techniques de la création d'emploi sous des formes locales, etc. Tout cela, le CNPF le sait bien. Voilà le travail ! Nous sommes encore dans la symbolique : il n'est pas possible à M.Perigot de dire du bien d'un Premier

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai voltaire, 75340 Paris Cedex 07
Téléphone : (1) 42 61 50 10 poste 493

BANQUE D'INFORMATION POLITIQUE ET D'ACTUALITE

8830149 D06

- 29/30 -

ministre socialiste car sinon il se ferait démolir chez lui,
et y a-t-il intérêt ?

A quoi cela rime-t-il ?

Créons les conditions, puis regardons les
résultats !

QUEL BUDGET POUR 1989 ?

Olivier MAZEROLLE. - Vous avez annoncé vouloir
maintenir le déficit budgétaire, pour l'exercice prochain,
à 100 milliards de francs, comme l'avait prévu Jacques
Chirac. Mais, à la différence de celui-ci, vous ne pourrez pas
bénéficier des revenus des privatisations. Dans ces conditions,
comment allez-vous faire, d'autant plus que vous voulez
dépenser plus d'argent pour certains postes, comme
l'éducation nationale, par exemple ?

M. ROCARD - J'ai été heureux sur ce point de pouvoir prendre en charge et de traduire dans la décision la proposition que me faisait Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et du Budget.

Olivier MAZEROLLE - Sur ce point ?

M. ROCARD - Sur beaucoup. Toute la technicité relative à l'impôt sur les grandes fortunes dont nous parlions tout à l'heure est le fait du ministère de l'Economie et des Finances. J'ai lu à ce sujet des choses absolument stupéfiantes. M. Pierre Bérégovoy n'est pas chargé de l'équilibre social du pays, ni non plus du dynamisme économique de la branche du bâtiment. Cela ne relève pas de chez lui ! Chacun son métier ! Les relations entre lui et moi ont été exquises tout du long, nous avons la même vision.

Il faut savoir que si la France est le moins endetté des pays d'Europe, ou presque, elle a tout de même une certaine dette publique. Il faut savoir que quand on dépasse un déficit budgétaire d'une centaine de milliards, on augmente notre endettement. Quand on emprunte cent, on rend déjà quarante uniquement sous forme de paiement d'intérêts de la dette. Cela n'a aucun intérêt, c'est très dangereux pour l'avenir du pays. Limiter le déficit budgétaire à cent milliards est une nécessité pour que les nouveaux emprunts que nous ferons - Il faudra couvrir ces cent milliards - servent effectivement et exclusivement à dynamiser l'économie nationale et non pas à payer des dettes en reportant dans l'avenir la charge finale. Ce serait au fond criminel. Là-dessus, il n'y avait pas l'ombre d'un doute.

Ce que tout le monde a oublié de remarquer c'est que nous voulons faire ce budget à un niveau un peu moins diminué que ne le prévoyait M. Balladur pour la dépense et les réductions fiscales. Puisque la France est en bonne santé économique maintenant, que nous avons un peu plus de croissance que prévu, j'entends par là et grâce à cela pouvoir, dans le budget de l'année prochaine, financer nos priorités, le revenu minimum d'insertion compris. Voilà comment cela se passera. Cela nous amènera à faire ici ou là des sacrifices budgétaires durs. Mais ils sont équilibrables tout à fait dans l'état des perspectives d'aujourd'hui. Je n'ai là-dessus aucune inquiétude.

Olivier MAZEROLLE - Vous pouvez nous dire quand même quelles seront les dépenses budgétaires que vous voulez comprimer ?

8830149 Dof

32.

M. ROCARD - Je ne vous le dirai pas, pour trois raisons. La première, c'est que c'est un long travail administratif, et je ne les connais pas encore.

Olivier MAZEROLLE - Cela relève du "secret défense" ?

M. ROCARD - Soyons un peu sérieux ! La deuxième raison c'est que la méthode de travail n'est pas la guillotine, elle est la recherche intelligente de ce que l'on peut faire de mieux. Troisième raison : parlons médiatisation, parlons opinion publique. Si je vous le dis aujourd'hui, j'organiserai des lobbies de défense des ministères menacés et je rendrai la chose impossible. Vous en aurez donc la surprise. Mais il nous faut aussi travailler tranquille pour faire le travail intelligent.

FAUT-IL RÉDUIRE LES EFFECTIFS DE LA FONCTION
PUBLIQUE ?

Erik IZRAELEWICZ - Vous pensez qu'il sera nécessaire de réduire les effectifs dans la fonction publique à nouveau ?

M. ROCARD - Un plan de réduction progressive est à l'oeuvre depuis longtemps. C'est une affaire très longue. Nous commençons à atteindre dans certains services un plancher minimal de bon fonctionnement. Depuis que la croissance s'est ralentie, c'est-à-dire depuis le début des années 1970, tout le monde est mal à l'aise. Nous avons dans la tête le souvenir de la grande croissance : ça allait tout le temps mieux, ça allait mieux de 5 % par an. Toutes les familles le savaient : le fils aurait une vie bien meilleure que le père. Depuis que la croissance s'est ralentie, cela va moins bien, beaucoup moins bien, tout le monde le sent, et l'avenir est un peu sombre.

Ce dont on se rend mal compte, c'est que c'est plutôt pire du côté des revenus de l'Etat. On ne peut plus repeindre à suffisance les écoles, les hôpitaux, les commissariats de police, les lieux où le public arrive. On ne peut plus faire face aisément à des besoins nouveaux et importants. Tout cela est de la dernière gravité. Nous avons maintenant à faire face, à ce que j'appelle, moi, la paupérisation de l'Etat. Il faut qu'on le sache.

Il n'y a qu'une seule réponse. Puisque notre niveau de croissance est entraîné par l'étranger, puisqu'il ne faut pas augmenter les impôts, il y en a assez comme cela et si j'hésite à annoncer des baisses, il est clair que je battraï pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des prélèvements obligatoires, mais encore faut-il pouvoir tenir. Il y a deux gisements pour tenir. Premièrement, exporter plus. D'où l'insistance que nous y avons mise, même si cela n'a pas

483049209

33.

toujours été très bien commenté. Nous avons beaucoup travaillé pour améliorer le dynamisme de nos exportateurs, y compris en s'occupant mieux qu'il n'a été fait jusqu'à présent des communautés françaises à l'étranger qui sont la base d'enracinement des nos exportations. L'autre gisement, c'est la productivité de l'Etat. Jamais personne n'a songé à redresser les comptes de l'Etat tout comme Georges Besse et Raymond Levy ont redressé ceux de Renault. Et dans l'Etat, il y a garantie de l'emploi. Il nous faut donc assurer la productivité de l'Etat en travaillant mieux. Cela se prépare, c'est long. Dans ma commune, nous avons lancé un projet d'entreprise. Tout le personnel y est associé. Il sait maintenant qu'on ne va pas lui demander de travailler plus. On a même compris que pour qu'il soit plus performant, il faut sans doute qu'il y ait ici ou là plus de confort au travail. Pour qu'il y ait moins de guichets dans les postes, pour que l'on s'y ennuye moins, que l'on s'y énerve moins, peut-être là faut-il un peu plus de fonctionnaires. On y gagnera du temps et de la productivité de l'Etat. On les prendra ailleurs.

Que l'Etat serve mieux la vie quotidienne des usagers, qu'il soit plus à l'écoute, on y gagnera de l'argent. Voilà le pronostic que je fais. Simplement, ce ne sera pas immédiat.

L'EDUCATION NATIONALE EST-ELLE TOUJOURS LA PRIORITE DES PRIORITES ?

Philippe ALEXANDRE - Monsieur Rocard, pendant des semaines et même des mois, vous avez fait campagne, d'abord pour vous puis pour un autre. Chaque fois que vous avez pris la parole, c'était pour dire : si nous revenons au pouvoir, la priorité des priorités, le grand chantier, ce sera l'éducation nationale ; tout le monde sera mobilisé. Vous aviez même dit que le Premier ministre devrait être en même temps le ministre de l'éducation nationale pour manifester le caractère d'urgence. Or, depuis que vous êtes à Matignon, on n'a plus beaucoup parlé de l'éducation nationale.

M. ROCARD - C'est dommage !

Philippe ALEXANDRE - Et on apprend maintenant que la réforme la plus urgente, celle qui viendra dès la fin de l'été, c'est celle de l'audiovisuel, la télé. D'où vient cette interversion à vrai dire étonnante, des priorités nationales ?

8830149810

34.

M. ROCARD - Il n'y a aucune interversion. Il est exact que je n'ai pas pris en charge le département de l'éducation nationale. C'est un des points sur lesquels je me suis trouvé en désaccord avec M. le Président de la République. Or il n'échappe à personne que c'est lui qui nomme le gouvernement, c'est dans la Constitution. Il y a d'ailleurs une division du travail. Cela n'enlève rien à la priorité absolue que j'en ai, priorité qui a une traduction.

Nous avons pris un décret d'avances, ne voulant pas faire de collectif budgétaire de printemps. Le signe est donné, c'est que la gestion de l'Etat est rigoureuse. Ce décret d'avances couvre plus de 4 milliards de francs, dont plus de 1,2 milliards vont à l'éducation nationale. Si cela ne suffit pas à affirmer une priorité, je pense que c'est clair. Il y a 17 mesures que je ne détaillerai pas ici pour gagner du temps.

Deuxième élément. On a beaucoup trop légiféré sur notre système éducatif. On s'est entre-déchiré. Je l'avalais dit aussi pendant la campagne électorale - et, monsieur Alexandre, vous ne pouvez pas ne pas vous en souvenir - : plus de loi, plus de grande réforme ! Nous ne légiférerons qu'à la marge, là où il faut desserrer un frein, mettre fin à un blocage. Il existe pour l'enseignement supérieur une loi qui a ses imperfections. On commencera par réconcilier le fait et le droit, et puis on verra après. Il existe un cadre législatif dans l'enseignement secondaire qui va à peu près. On fait avec.

L'éducation nationale, c'est le problème de savoir quelle est la qualité de l'échange entre 750 000 enseignants et 11 millions d'enseignés. Je ne connais pas de loi, de décret, de circulaire, d'arrêté, qui change quelque chose à ce face-à-face là. Ce que je veux arriver à faire, avec l'appui enthousiaste et la conscience engagée et responsable de Lionel Jospin, premier ministre d'Etat de ce gouvernement et chargé de ce dossier, c'est que nos enseignants, de la maternelle au supérieur, en n'oubliant pas le technique au passage, se sentent fiers de faire un métier que la République reconnaît comme décisif, que petit à petit elle honore mieux la République dans sa respectabilité comme dans ses conditions d'exercice. Que les moyens pédagogiques leur soient donnés, mais il n'y a pas besoin de loi pour cela. Qu'ils soient mieux formés aux techniques pédagogiques nouvelles, qu'ils aient un droit à une reformation professionnelle améliorée et approfondie, que les programmes comportent une vision plus adaptée à notre temps de ce qu'est la culture et de ce que l'on a à transmettre que l'échec scolaire diminue rapidement, et on peut le faire, que la filière mathématique ne soit pas le seul critère d'excellence ! Combien de fabuleux cerveaux de ce pays, potentiellement, ont été scolairement un peu massacrés parce qu'ils n'étaient pas bons en math ! Combien de familles à drame, parce que

le fils n'avait pas la "bosse des maths", alors qu'il aurait pu ailleurs être bien plus talentueux, s'il avait été titré, s'il avait pu faire un chemin normal dans un système scolaire. Pour faire tout cela, il faut du temps, mais pas de lois !

Philippe ALEXANDRE - Plus le crédit-formation dont vous aviez parlé !

M. ROCARD - Merci de me le rappeler ! Le crédit-formation, c'est un droit à une nouvelle chance pour ceux qui ont quitté l'école plus tôt qu'ils n'auraient voulu. C'est après le revenu minimum d'insertion la seconde des grandes réformes que nous mettrons en place. Et pour celle-là, c'est vrai, il faut une loi.

CHOMAGE ET CONDITIONS DE LICENCIEMENT

Olivier MAZEROLLE - Vous avez indirectement parlé de la lutte contre le chômage. Mais je voudrais vous poser une question plus précise et technique : est-ce qu'à votre avis la lutte contre le chômage passe aussi par une réforme des conditions de licenciement ?

M. ROCARD - La lutte contre le chômage est une lutte absolument tous azimuts. Elle passe par l'exportation. Elle passe par la réforme du droit des sociétés et probablement des tribunaux de commerce, et même par l'introduction du mot "entreprise" dans le code du commerce où il ne figure pas, ce qui pose bien des problèmes. Elle passe naturellement par les formations et les qualifications. C'est sur ce plan là que la France a un surcroît de chômeurs par rapport à ce que font les meilleurs pays d'Europe dans ces domaines. Elle passe naturellement par la fiscalité, par le crédit, dans tous les sens.

Olivier MAZEROLLE - Est-ce que les conditions de licenciement sont appropriées ?

M. ROCARD - Je rappellerai d'abord que le texte de 1975 qui soumettait le licenciement économique à une autorisation de l'Administration avait été proposé par M. Chirac, avec un très beau discours de présentation d'ailleurs. Domage, il s'est un peu détérioré depuis, c'est un vin qui vieillit. L'idée centrale était d'équilibrer les rapports sociaux, de ne pas entraver pour les entreprises la possibilité de faire correspondre, hélas, leurs effectifs

8830149912

36.

à leurs commandes, mais de vérifier que quand il y a un licenciement économique il y a un plan social négocié avec la représentation des travailleurs.

Et puis, sur la fougue libérale qui faisait croire que déréglementer et rendre la société plus sauvage et plus cruelle serait un moyen de rendre nos entreprises plus performantes, sur cette idée folle, on a voulu déréglementer là aussi. Et je citerai M. Philippe Séguin dans une première intuition, car il l'avait dit : il faudrait mettre cette loi en congé pendant six mois, donner six mois aux partenaires sociaux, pour adapter contractuellement les conditions du licenciement par une négociation entre eux et on verrait bien s'il faut légiférer à la sortie et si les partenaires sociaux ne peuvent négocier, je saisisrai le Parlement. Il a été désavoué par son gouvernement et on a brutalement supprimé le droit donné à l'Administration de vérifier que le sens du respect de la dignité des travailleurs, que le souci de leur recasement avait été incorporé par les chefs d'entreprises dans leurs décisions de licenciement. C'était peu de chose : 95 % des autorisations demandées étaient données. C'est gravissime parce qu'aujourd'hui cela fausse tout l'équilibre des relations sociales. Il n'y a plus égalité de droits et de devoirs si vous voulez.

Je conviens, le Président de la République également, il l'a dit, que la loi dans sa robuste simplicité, dans sa lourdeur, dans sa solennité, n'est peut-être pas le meilleur instrument pour faire cela. Je préfère en effet que cela soit réglé contractuellement entre les partenaires sociaux, quitte à ce qu'ils nous saisissent des points sur lesquels il faut légiférer en conséquence de leurs décisions, parce qu'ici ou là on créerait des sanctions, et cela, seule la loi peut le faire. Comme le précédent ministre du travail, M. Delebarre, M. Solisson est en train de se saisir de ce dossier - nous disons tous et le Premier ministre que je suis dit fermement qu'il faut que la négociation contractuelle entre les partenaires sociaux s'engage vite sur ce sujet important. La France ne sera performante, et ses entreprises aussi, que dans l'harmonie sociale.

Erik IZRALEWICZ - M. Perigot vous a dit ce midi qu'il n'y avait pas urgence dans ce domaine. Légiférerez-vous si le patronat refuse ?

M. ROCARD - Je viens de vous répondre et il me semble que ma réponse vous suffit.

LA CREATION D'UN CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Olivier MAZEROLLE - Dans quel laps de temps le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel va-t-il remplacer la C.N.C.L. ? Allez-vous demander l'inscription de ses prérogatives dans la Constitution immédiatement ou y aura-t-il une période probatoire ?

M. ROCARD - Justement pas ! "Gouverner autrement" vous disais-je, nous allons consulter beaucoup et demain, sans doute, au Conseil des ministres, décrivons-nous la procédure. La France a mal à sa télévision, d'une certaine façon, il y a un malaise national sur le sujet. J'entends appuyer la volonté de M. le Président de la République de mettre enfin, là aussi, la paix civile, si j'ose dire, et cela ne se fera pas sans l'accord du plus grand nombre possible des professionnels de toutes sortes : il en est de la production de l'image, il en est de la communication, il en est même du droit de la communication. Il faudra sans doute là aussi, un peu comme il faut pour la Nouvelle-Calédonie un référendum pour engager la France, pour que d'autres ne puissent pas défaire ce que nous aurons fait si nous pouvons le faire dans la concorde et dans l'assentiment professionnel général, il faudra sans doute constitutionnaliser. Mais nous ne le ferons que si ce n'est pas un enjeu de bataille. Pour le vérifier, il faut prendre le temps de l'écoute et la bonne méthode. Nous décidons de la méthode et du temps demain.

L'ACCIDENT DE LA GARE DE LYON

Dominique PERMEQUIN - Dans votre déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, mercredi, vous avez beaucoup insisté, et ce a quelquefois surpris la classe politique, sur tous ces petits faits de la vie quotidienne.

M. ROCARD - Qui font que quelquefois la vie est agaçante !

Dominique PERMEQUIN - Ces faits influent finalement beaucoup plus sur la vie des Français que les réalités politiques. Je voulais vous demander, sans interférer bien sûr sur les enquêtes administratives ou judiciaires, quelle a été votre réflexion sur cette terrible catastrophe de la gare de Lyon qui marque un peu plus les difficultés et les problèmes de transport en commun de tous les banlieusards.

8830149314

38/1 IN

M. ROCARD - La catastrophe de la gare de Lyon, c'est un des moments où un Premier ministre se sent mal. Le poids, l'autorité de cette fonction, donne l'impression que l'on peut beaucoup et puis la tristesse des faits vient vous dire que vous ne pouvez rien ou pas grand chose et en tout cas rien quand des gens sont morts. Je voudrais vous répondre simplement en disant d'abord mon émotion et mes condoléances profondes, émues, à toutes les familles touchées, à tous les destins brisés.

On ne peut qu'exiger que la recherche des causes soit menée aussi vite et aussi complètement que possible et que le redressement de ces causes soit fait aussitôt que possible. En effet, en qualité de Premier ministre, je serai implorable sur toutes ces raisons. Une anecdote : le dernier dans la composition du gouvernement, le dernier secrétaire d'état choisi, sur l'utilité duquel il y avait soi-disant doute, c'est celui qui est chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. J'ai insisté beaucoup - j'avais l'accord du Président de la République, tranquillisez-vous, il s'agissait des entourages - pour qu'une signature politique, mais qui se trouve être celle d'un grand ingénieur, d'un homme compétent, vienne donner le poids de l'autorité gouvernementale à tout ce que la France a à faire pour limiter le plus possible les catastrophes de ce genre.

Mais quand j'étais gare de Lyon, comme tout le monde j'ai eu mal de ne savoir quoi dire à des gens qui souffrent. Je ne souhaite cela à personne.